

Fontainebleau



---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS  
N°20.AM.48**

---

Objet : Restauration des archives communales : trois atlas - Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne

**LE MAIRE,**

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°17/101, en date du 25 septembre 2017, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant la volonté de la municipalité de protéger les archives communales,

Considérant la volonté de la municipalité de restaurer et numériser les cadastres napoléoniens de 1817, de 1860 et l'atlas de la voirie communale de 1844, afin de mieux les conserver et de les valoriser,

**DECIDE**

Article 1er : De déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne pour la restauration des cadastres napoléoniens de 1814, de 1860 et de l'atlas de la voirie communale de 1844 correspondant à 15% du montant hors taxe des devis des travaux qui seront réalisés, afin de permettre la restauration et la numérisation de documents appartenant au fonds iconographique des archives municipales.

Article 2 : De signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait à Fontainebleau, le 19 mai 2020,

Frédéric VALLETOUX

*Signé*

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 mai 2020

Notifié le

Certifié exécutoire le 19 mai 2020

Sous l'identifiant 077-217701861- \_\_\_\_\_